

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3819

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3819**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon souhaite renforcer la mise en œuvre et accompagner des démarches d'occupation temporaire et d'urbanisme transitoire sur son territoire afin de mettre à disposition des lieux vacants (bâties ou espaces publics) pour expérimenter des usages nouveaux, ancrés dans le territoire, répondant à des besoins variés d'habitants, usagers, entreprises, équipements, etc., et faisant écho aux politiques publiques portées par la collectivité. Cette démarche répond également à un enjeu d'allongement des projets d'urbanisme. Elle peut se développer dans du patrimoine métropolitain ou privé.

Ces expérimentations développées dans d'autres lieux en France et en Europe permettent de favoriser l'appropriation des lieux, créer de nouvelles dynamiques, favoriser l'innovation sociale, économique et la préfiguration de futurs usages.

II - Sites identifiés

À ce jour, la Métropole a identifié une dizaine de sites qui pourraient faire l'objet de projets d'occupation temporaire - urbanisme transitoire.

Parmi ces sites, certains appartiennent en propre à la Métropole, tels :

- l'usine Fagor Brandt à Lyon 7° qui après le festival des Nuits sonores, accueille pour quelques mois la Biennale d'art contemporain,
- la Halle Debourg à Lyon 7°, qui accueille des événements culturels ou en lien avec des industries créatives. Ainsi en 2019, se sont tenus dans ce site, le festival Peintures Fraîches et le défilé Esmod,
- 2 bâtiments dans le parc Blandan Lyon 3° (Hôtel de commandement et écuries),
- l'atelier Croizat à Saint Fons, lieu de projet, d'information, d'animation et de fabrication dans le cadre de la mise en œuvre de la zone d'aménagement concerné (ZAC) Carnot Parmentier. Il a ouvert en juin 2019,
- Solyem à Saint Priest. En décembre 2018, la Métropole a acheté ce site de 5,2 ha situé au 25 rue Aristide Briand à Saint Priest. Il jouxte la caserne "Chabal", propriété de l'État, qui représente 17 ha de terrain. L'ensemble de ces terrains fait partie de la grande zone d'activités économiques de Lyon sud-est de la Métropole en limite du centre-ville de Saint Priest.

La Métropole a acquis ce terrain considéré comme stratégique dans un objectif de développement économique en vue d'un aménagement à plus ou moins long terme, dans un contexte de mutations foncières sur ce secteur.

Aussi, et dans l'attente, ce lieu apparaît comme particulièrement propice à une démarche d'urbanisme transitoire afin de :

- éviter la constitution d'une friche sur un secteur proche du centre-ville et du quartier commerçant et résidentiel de la gare,
- favoriser l'innovation économique, sociale et urbaine et créer des synergies entre ces 3 piliers du développement de la ville,
- répondre à des besoins d'occupation ou activités ne trouvant pas de solution d'implantation dans le marché actuel,
- expérimenter des usages et vocations permettant de préfigurer le positionnement futur du site,
- maintenir le bâti en bon état, percevoir des recettes mêmes modiques.

D'autres sites appartiennent à des propriétaires privés. Ainsi, la Métropole accompagne la SNCF sur son site des halles Jean Macé à Lyon 7° afin d'y développer un projet d'urbanisme transitoire. Elle est également partenaire du projet de la Cimenterie à Neuville sur Saône.

Dans les mois à venir, d'autres sites pourraient entrer dans une phase opérationnelle et nécessiteront diagnostics, études et travaux.

III - Calendriers de mise en œuvre

Été-hiver 2019 : études de programmation.

Hiver 2019-2020 : travaux d'entretien, mise à disposition précaire pour répondre à des besoins ponctuels et lancement d'appels à manifestation d'intérêt.

Été 2020 : sélection de candidats, travaux de mise en conformité en lien avec la programmation définie.

IV - Individualisation d'autorisation de programme

Afin de permettre de conduire ces diagnostics et les travaux qui en découleraient, il est proposé une demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme visant à financer lesdits travaux et autres actions permettant l'installation d'activités ou d'équipements sur le site. Par ailleurs, il est également prévu des recettes sur la mise à disposition de ces biens durant cette période.

Pour cela, il est proposé un montant de 800 000 € TTC en dépenses et 800 000 € TTC en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans l'exposé des motifs, chapitre II - Sites identifiés, il convient de lire :

"- 2 bâtiments dans le parc Blandan Lyon 7° (Hôtel de commandement et écuries),"

au lieu de :

"- 2 bâtiments dans le parc Blandan Lyon 3° (Hôtel de commandement et écuries),"

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - la mise en œuvre d'un urbanisme transitoire sur le territoire de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de total de 800 000 €TTC en dépenses et 800 000 €TTC en recettes à la charge du budget principal, repartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

en dépenses :

- 50 000 € en 2019,
- 450 000 € en 2020,
- 250 000 € en 2021,
- 50 000 € en 2022 ;

en recettes :

- 50 000 € en 2020,
- 100 000 € en 2021,
- 200 000 € en 2022,
- 200 000 € en 2023,
- 250 000 € en 2024,

sur l'opération n° 0P06O7677.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.